

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [6-7]

Artikel: La colère des religieuses américaines

Autor: Gordon-Lennox, Odile

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des religieuses ont été appelées à diriger des paroisses, à l'exception de la célébration de la messe ;

- des aspirations de nombreuses religieuses, formulées en Suisse par exemple dans les années septante déjà ;
- des espoirs de renouveau qu'avait fait naître Vatican II.

L'AMOUR CONJUGAL

En ce qui concerne maintenant la dignité de la femme selon l'enseignement moral de l'Eglise, il faut rappeler que Vatican II, avec la constitution pastorale *Gaudium et Spes*, a marqué un déplacement d'accents dans la conception de l'union conjugale. La procréation n'en était plus indiquée comme le seul but, l'amour conjugal y était aussi mentionné, mais placé sous le signe de la protection de la vie. Par la suite, Paul VI a proclamé l'encyclique *Humanae Vitae*, qui précisait les bases de la paternité et de la maternité responsables par les points suivants :

- la régulation des naissances est autorisée si elle suit les lois de la fonction reproductrice ;
- l'emploi de moyens dirigés contre la fécondité est interdit ;
- l'interruption volontaire de la grossesse se est frappée d'un interdit absolu, même si elle est médicalement justifiée ;
- sont de même interdits la stérilisation, même temporaire, de la femme ou de l'homme et la pratique de l'acte sexuel incomplet en vue d'empêcher la fécondité.

FORTE OPPOSITION

Cette encyclique a été rédigée malgré les recommandations contraires de la commission d'experts désignée par Paul VI. Elle a d'emblée rencontré une forte opposition.



Une communiant des années 30 : promise à un destin de mère au foyer ou de vierge. Et aujourd'hui ?

position. Les scientifiques sont partagés sur son point de départ qui fait commencer la vie à la fécondation, on ne lui reconnaît qu'une autorité limitée, et elle n'est guère appliquée. Néanmoins, elle sert encore de référence au discours de l'Eglise sur les femmes, et il faut mesurer le poids qu'elle fait peser sur elles. Ainsi :

- une partie au moins des femmes qui recourent à la pilule ont un sentiment de culpabilité ;
- les méthodes naturelles de contraception étant peu fiables, il survient des naissances peu désirées qui perturbent davantage la vie de la femme que celle de l'homme ;
- les femmes dont la santé ou la vie sont menacées par une grossesse doivent la subir jusqu'au terme pour sauver la vie de l'enfant à naître ;
- le viol ne donne pas le droit à se faire avorter ;
- dans le tiers monde, l'explosion démographique empêche les progrès socio-économiques, et les maternités trop nombreuses sont un obstacle au développement des femmes.

Le nouveau droit canonique maintient l'excommunication automatique en cas d'avortement, ce qui n'est pas le cas pour d'autres « crimes » comme le meurtre ou la torture.

Un aggiornamento des conceptions de l'Eglise sur le rôle de la femme dans la famille et la société, son développement personnel et sa dignité, donnerait plus de crédibilité au discours de l'Eglise sur les droits de l'homme.

Perle Bugnion-Secretan

* Office fédéral pour les questions culturelles, Thunstrasse 20, 3006 Berne.

LA COLERE DES RELIGIEUSES AMERICAINES

Mère Teresa, Prix Nobel de la Paix, plaide pour l'accès des femmes à la prêtrise : « La femme est toujours supérieure à l'homme et une femme prêtre remplirait mieux sa mission. » Depuis un certain temps, les religieuses américaines revendiquent cet accès et, en septembre 1979, Sœur Theresa Kane, présidente de la Conférence des supérieures religieuses des Etats-Unis, a fait scandale en demandant directement au pape : « Et que faites-vous de nos responsabilités ? »

Ces revendications sont étayées par une théologie féministe qui part du principe que Dieu est libérateur et non oppresseur. A l'encontre de ce qui se passe en Europe, il y a aux Etats-Unis de nombreuses femmes professeurs de théologie qui remettent en question le rôle minime accordé à la femme par l'Eglise.

De manière concrète, plusieurs ordres de religieuses américaines protestent contre « l'emploi arrogant du pouvoir du Vatican ».

Elles s'insurgent contre une directive récente du Vatican qui demande un retour aux vêtements religieux et à la vie confinée au couvent. La crise est devenue publique lorsque, en mai 1983, Sœur Agnes Mary Mansour a choisi de quitter son ordre religieux, après 30 ans, plutôt que d'avoir à renoncer à son poste de directrice du service d'assistance aux défavorisés de l'Etat du Michigan.

Le Vatican avait ordonné qu'elle cesse son travail, car des fonds publics destinés à l'avortement circulaient dans son service.

Pour mettre un comble à l'exaspération des femmes catholiques et des religieuses américaines, la Conférence nationale des évêques catholiques a décidé de mener une étude sur « la femme dans la société et dans l'Eglise ».

Encore une fois des hommes qui vont se prononcer sur des questions de femmes !

Odile Gordon-Lennox

